



NAURU. RENFORCER LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE
UNIVERSEL [ONU]. 37^E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EPU, JANVIER-
FÉVRIER 2021

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

© Amnesty International 2020

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'œuvre dérivée – 4.0 International).

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel

n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en 2020 par

Amnesty International Ltd

Peter Benenson House, 1 Easton Street

Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : ASA 42/2837/2020

Juillet 2020

L'édition originale a été publiée en langue anglaise.

amnesty.org

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
SUIVI DE L'EXAMEN PRÉCÉDENT	4
CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS	5
SITUATION DES DROITS HUMAINS SUR LE TERRAIN	6
INDEPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE, DROIT A UN PROCES EQUITABLE ET ACCES A LA JUSTICE	6
DROITS À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE	7
REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE	7
RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT SOUMIS À L'EXAMEN	8
ANNEXE	10
INTRODUCTION	3
SUIVI DE L'EXAMEN PRÉCÉDENT	4
CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS	5
SITUATION DES DROITS HUMAINS SUR LE TERRAIN	6
INDEPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE, DROIT A UN PROCES EQUITABLE ET ACCES A LA JUSTICE	6
DROITS À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE	6
REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE	7
RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT SOUMIS À L'EXAMEN	7
ANNEXE	9

INTRODUCTION

Ces informations ont été préparées en vue de l'Examen périodique universel (EPU) de Nauru, qui se tiendra en janvier-février 2021. Amnesty International y évalue la mise en œuvre des recommandations faites à Nauru lors de son précédent EPU et formule plusieurs recommandations pour que le pays améliore son cadre national relatif aux droits humains, qu'il renforce le droit à un procès équitable, qu'il protège les droits à la liberté d'expression et qu'il mette fin à ses politiques préjudiciables envers les personnes réfugiées.

SUIVI DE L'EXAMEN PRÉCÉDENT

1. Amnesty International salue les mesures positives prises par le gouvernement nauruan pour appliquer les recommandations que le pays s'est engagé à mettre en œuvre lors du dernier EPU, en novembre 2015 :
 - a. En 2016, Nauru a modifié sa législation pénale de manière à dépénaliser les relations homosexuelles entre adultes consentants¹.
 - b. En juin 2018, trois ans après son entrée en vigueur, l'interdiction de l'accès à certains sites de réseaux sociaux a été levée².
 - c. En février 2019, les derniers enfants réfugiés et demandeurs d'asile qui se trouvaient encore à Nauru ont été transférés en Australie après que des préoccupations ont été soulevées concernant leur bien-être physique et mental³.
 - d. En mars 2020, il ne restait que 211 personnes réfugiées et demandeuses d'asile à Nauru⁴. Amnesty International exhorte le gouvernement nauruan à continuer de diligenter des accords avec l'Australie, les États-Unis et d'autres pays volontaires jusqu'à ce que chaque personne réfugiée et demandeuse d'asile le souhaitant soit réinstallée dans un pays où elle se trouvera en sécurité et où ses droits humains seront respectés⁵.
2. D'autres mesures doivent être prises pour mettre fin aux politiques établies par les gouvernements australien et nauruan en ce qui concerne les personnes réfugiées, pour préserver l'indépendance du pouvoir judiciaire et le droit à un procès équitable et pour protéger les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique⁶.
3. On ignore quelles mesures juridiques, politiques ou pratiques le gouvernement nauruan a mises en œuvre depuis le dernier examen pour protéger les droits des femmes, des enfants et des personnes en situation de handicap, mais Amnesty International lui demande de poursuivre ses efforts pour que toutes les personnes jouissent d'une égalité réelle et du droit à ne pas subir de violences ni faire l'objet de discrimination.
4. Amnesty International constate que le Sous-comité des Nations unies pour la prévention

¹ A/HRC/31/7, recommandations 87.3-87.8 (Espagne, États-Unis, Australie, Chili, France et Argentine).

² A/HRC/31/7, recommandations 87.14 (Allemagne), 86.15 (France) et 87.18 (Costa Rica) ; ref. ONU : A/HRC/31/7.

³ A/HRC/31/7, des recommandations ont été faites pour améliorer les conditions de vie des enfants réfugiés et demandeurs d'asile à Nauru aux paragraphes 87.19 (Nouvelle-Zélande), 87.22 (Allemagne), 87.27 (Kenya), 87.28 (Philippines) et 87.29 (Slovénie).

⁴ D'après les estimations du sénat australien de mars 2020, il n'y a qu'une seule femme parmi ces 211 réfugiés et demandeurs d'asile.

⁵ A/HRC/31/7, recommandations 87.19 (Nouvelle-Zélande), 87.22 (Allemagne), 87.24 (Uruguay), 87.25 (Brésil), 87.26 (Fidji), 87.27 (Kenya) et 87.28 (Philippines).

⁶ Amnesty International, Rapport annuel 2018, Nauru, disponible sur <https://www.amnesty.org/fr/countries/asia-and-the-pacific/nauru/report-nauru/> ; Amnesty International, *Treasure Island: How companies are profiting from Australia's abuse of refugees on Nauru*, 5 avril 2017, index AI : ASA 12/5942/2017, disponible sur <https://www.amnesty.org/en/documents/asa12/5942/2017/en/> ; Amnesty International, *L'Australie : L'île du désespoir - L'Australie procède au « traitement » des réfugiés à Nauru : Synthèse*, 17 octobre 2016, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa12/4934/2016/fr/> ; Amnesty International, *Nauru. Médecins Sans Frontières étant contrainte de cesser ses activités, l'Australie doit évacuer les réfugiés*, 11 octobre 2018, disponible sur <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/10/nauru-msf-ousting-must-spur-australia-to-evacuate-refugees/> ; Amnesty International, *Nauru. Entraver les transferts médicalisés pourrait avoir des conséquences mortelles*, 20 février 2019, disponible sur <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/02/naurudetering-essential-medical-transfers-risks-deadly-consequences/> ; et Amnesty International, *Nauru. Le gouvernement doit lever les restrictions imposées aux journalistes d'ABC en amont du Forum des îles du Pacifique*, disponible sur <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/07/nauru-government-must-lift-press-restrictions-on-abc-ahead-of-pacific-islands-summit/>.

de la torture devait se rendre à Nauru fin mars 2020, mais que cette visite a été reportée en raison de la pandémie de Covid-19⁷. Au moment de la rédaction de cette communication, Nauru fait partie des pays insulaires du Pacifique qui n'ont signalé aucun cas de Covid-19. Amnesty International espère que cette visite pourra se dérouler avec la pleine coopération des autorités de Nauru dès que les conditions sanitaires le permettront.

5. Bien qu'il se soit engagé à le faire lors du dernier examen, Nauru n'a pas encore ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ni le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC⁸).

CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

6. De 1976 à 2018, en vertu d'un traité conclu entre l'Australie et Nauru après l'indépendance de ce dernier, la Haute Cour d'Australie avait compétence en dernier ressort dans le système judiciaire de Nauru. En mars 2018, la compétence d'appel de la Haute Cour d'Australie a pris fin. Le 10 mai 2018, Nauru a adopté une nouvelle loi instaurant sa propre Cour d'appel. Le 4 décembre 2019, le gouvernement nauruan a nommé à la Cour d'appel six fonctionnaires judiciaires provenant de pays insulaires du Pacifique et a précisé que jusqu'à deux fonctionnaires australiens seraient nommés pour examiner les appels concernant les personnes réfugiées et demandeuses d'asile⁹.
7. Le système judiciaire nauruan comprend un tribunal de district (dont la compétence en matière civile et pénale est limitée), une Cour suprême et la nouvelle Cour d'appel.
8. Comme observé plus haut, Nauru n'est pas encore partie au PIDCP ni au PIDESC.
9. Bien que Nauru ait accepté la recommandation qui lui était faite de mettre en place une institution nationale chargée des droits de l'homme et que le pays ait fait des progrès en ce sens (notamment en élaborant les législations proposées), une telle institution n'a pas encore été établie¹⁰. Amnesty International exhorte Nauru à continuer de travailler avec le soutien de partenaires régionaux comme le Forum des institutions nationales de défense des droits de l'homme pour la région de l'Asie et du Pacifique et l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne afin de mettre sur pied une institution nationale chargée de la protection et de la promotion des droits humains conformément avec les Principes de Paris.

⁷ HCDH, *UN torture prevention body suspends Argentina visit over Covid-19 concerns/Postpones scheduled visits to Bulgaria, Australia and Nauru*, 11 mars 2020, disponible sur <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25710&LangID=E>.

⁸ A/HRC/31/7, § 85, et A/HRC/31/7/Add.1, § 1.

⁹ Gouvernement de la République de Nauru, *The first sitting of the Nauru Court of Appeal*, 13 décembre 2020, disponible sur <http://nauru-news.com/first-sitting-nauru-court-appeal/>.

¹⁰ A/HRC/31/7, § 85, et A/HRC/31/7/Add.1, § 5.

SITUATION DES DROITS HUMAINS SUR LE TERRAIN

INDEPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE, DROIT A UN PROCES EQUITABLE ET ACCES A LA JUSTICE

10. La révocation arbitraire de fonctionnaires judiciaires compromet l'indépendance et l'intégrité du système de justice nauruan. En 2014, Peter Law (ancien magistrat), Geoffrey Eames (ancien président de la Cour suprême) et Emma Garo (ancienne magistrate) ont été destitués à la suite de jugements prononcés dans des affaires dans laquelle le gouvernement était mis en cause. Geoffrey Muecke (ancien juge de l'affaire dite des « 19 de Nauru », voir plus bas) a lui aussi vu son contrat résilié en septembre 2018, trois jours après avoir jugé que les défendeurs ne pouvaient pas bénéficier d'un procès équitable à Nauru¹¹.
11. En vertu de la nouvelle loi de Nauru de 2018 relative à la Cour d'appel, les fonctionnaires judiciaires sont nommés par le président de Nauru après consultation du président de la Cour suprême. Des fonctionnaires judiciaires peuvent être nommés ponctuellement pour examiner certaines affaires ou pour une durée déterminée. Ces pouvoirs peuvent porter atteinte à l'indépendance de la justice, à l'état de droit, au droit à un procès équitable et à des recours utiles et, plus généralement, à d'autres droits humains.
12. Les fonctionnaires judiciaires doivent être inamovibles afin de ne pas avoir à craindre les réactions politiques que pourraient déclencher leurs décisions¹². L'organe chargé de nommer les fonctionnaires judiciaires doit être indépendant de l'exécutif, tant en termes de composition que d'activité, et¹³ c'est à l'administration judiciaire qu'il revient de distribuer les affaires, conformément à des critères objectifs¹⁴. Compte tenu de la difficulté d'établir un système de justice indépendant et impartial dans un pays tel que Nauru, le gouvernement doit, le cas échéant, demander de l'aide et des conseils techniques au rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats.

DROITS À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE

13. Nauru impose des frais de visa très élevés aux journalistes étrangers (8 000 dollars australiens), ce qui limite leur accès au pays. En raison de ces frais prohibitifs, non remboursables en cas de refus de visa, seuls de rares journalistes ont pu se rendre dans le pays pour faire état des problèmes de droits humains qui préoccupent la communauté internationale, tels que le traitement des demandeurs d'asile et des réfugiés. Seulement deux journalistes d'Australie ont pu se rendre à Nauru depuis l'introduction des nouveaux droits de visa en janvier 2014. Les journalistes couvrant la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, en septembre 2018, ont été exonérés de frais

¹¹ Helen Davidson, *Nauru 19: Australian judge blasts 'appalling' persecution of protesters*, The Guardian, 15 novembre 2019, disponible sur <https://www.theguardian.com/world/2019/nov/15/nauru-19-australian-judge-blasts-appalling-persecution-of-protesters>.

¹² Principes 11, 12 et 18 des Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature.

¹³ Rapport du rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, doc. ONU A/HRC/11/41 (2009), § 23-34 et 97.

¹⁴ Principe 14 des Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature.

de visa, mais la journaliste néozélandaise Barbara Dreaver a été interrogée par la police pour infraction présumée des conditions de visa après qu'elle a parlé avec une personne réfugiée.

14. Le dernier EPU mentionne la poursuite en justice de 19 parlementaires d'opposition et de leurs sympathisant-e-s pour une manifestation globalement pacifique menée devant le parlement en 2015 (trois personnes ont plaidé coupable et trois ont fui le pays¹⁵). En décembre 2019, à l'issue d'un nouveau procès, la Cour suprême de Nauru a déclaré 12 de ces personnes coupables de plusieurs infractions, notamment de participation à une émeute, d'infractions liées à un rassemblement pacifique et de coups et blessures¹⁶. Amnesty International déplore toujours le fait que les poursuites intentées contre ces parlementaires d'opposition soient fondées sur des motivations politiques et que cela s'apparente à une restriction illégale du droit de réunion pacifique pour les personnes qui n'ont pas été soupçonnées d'actes de violence durant les manifestations. Les défenseurs ont aussi signalé qu'ils risquaient de ne pas bénéficier d'une assistance juridique adéquate depuis que la loi a changé de manière à leur rendre plus difficile le recours à un avocat étranger qualifié pour les représenter à Nauru (sachant que le pays compte peu d'avocats indépendants).

REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE

15. En octobre 2018, le gouvernement a obligé Médecins Sans Frontières (MSF) à abandonner ses activités à Nauru, où l'organisation offrait des soins psychologiques absolument nécessaires à la population locale et aux personnes réfugiées. Cette interdiction d'exercer n'est qu'un exemple parmi d'autres de la manière dont l'État de Nauru empêche quiconque de travailler ouvertement et de manière transparente sur les questions relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, y compris les organisations médicales internationales reconnues¹⁷. En février 2019, MSF a lancé un service gratuit de soins psychologiques à distance pour ses anciens patients, qu'ils soient réfugiés, demandeurs d'asile ou citoyens nauruans. Deux semaines plus tard, l'État de Nauru a interdit la télé-médecine dans le pays, obligeant de nouveau MSF à suspendre ses services¹⁸.

RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT SOUMIS À L'EXAMEN

AMNESTY INTERNATIONAL APPELLE LE GOUVERNEMENT NAURUAN À :

CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

¹⁵ A/HRC/31/7, recommandations 86.15 (France) et 86.17 (Australie).

¹⁶ Quatre personnes ont été déclarées coupables de coups et blessures et les huit autres d'infractions non violentes liées à un rassemblement pacifique. Voir la décision dans son intégralité : *The Republic of Nauru v 12 Defendants*, jugement du 11 décembre 2019, disponible sur <http://nauru-news.com/statement-government-republic-nauru-re-judgment-republic-nauru-v-12-defendants-11-december-2019/?fbclid=IwAR2mz5HC1W0IkvcWDTIMXsLZctZK5AYrszwiDDCfUaW0evGpFo4Y0g83sfc>.

¹⁷ Médecins Sans Frontières, *Refugees' lives in danger with MSF forced to end mental healthcare activities*, communiqué de presse, 11 octobre 2018, disponible sur <https://www.msf.org/msf-slams-decision-ends-critically-needed-mental-healthcare-nauru>.

¹⁸ Voir <https://www.msf.org/nauru>.

- ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et, le cas échéant, demander l'aide et la coopération de la communauté internationale pour intégrer ces traités dans la législation nationale ;
- mettre en place une institution nationale chargée des droits humains conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) ;

INDEPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE, DROIT A UN PROCES EQUITABLE ET ACCES A LA JUSTICE

- renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et des organes de gouvernance du système de justice, en veillant notamment à ce que les fonctionnaires de justice ne puissent pas être limogés arbitrairement en dehors de toute procédure légale et à ce qu'ils soient nommés de manière indépendante, conformément aux normes internationales en matière de droits humains, notamment aux Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature ;

LIBERTÉS D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE

- protéger et préserver la liberté et l'indépendance de la presse à Nauru, notamment en supprimant les frais de visa prohibitifs destinés aux journalistes étrangers afin de leur permettre de se rendre dans le pays ;
- libérer immédiatement et sans condition les parlementaires et leurs sympathisants déclarés coupables d'infractions non violentes liées aux manifestations de 2015 ;

PERSONNES REFUGIEES, ET DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'ASILE

- mettre immédiatement fin aux accords de traitement extraterritorial des personnes demandeuses d'asile passés avec le gouvernement australien et veiller à ce que les 211 réfugiés et demandeurs d'asile restants qui le souhaitent soient transférés en Australie ou réinstallés dans un autre pays où ces personnes seront en sécurité et où leurs droits seront respectés et protégés ;
- rétablir immédiatement les services psychologiques offerts à la population locale et aux personnes réfugiées et demandeuses d'asile par MSF et d'autres prestataires de soins de santé qualifiés. Compte tenu des restrictions de voyage dues à la pandémie de Covid-19 et de la nécessité de préserver Nauru de toute exposition à la maladie, les services de santé doivent être rétablis par Internet et téléphone jusqu'à ce que Nauru puisse mettre en œuvre des mesures de quarantaine compatibles avec les droits humains pour les personnes qui arrivent dans le pays et qui en partent ;
- garantir un accès libre et sans restriction aux entités indépendantes, telles que les groupes religieux, les associations, les journalistes, les agences des Nations unies et les organisations non gouvernementales et leur permettre de surveiller les conditions de vie des réfugiés et demandeurs d'asile qui choisiraient de rester à Nauru.

ANNEXE

DOCUMENTS D'AMNESTY INTERNATIONAL TRAITANT DE CES QUESTIONS

Trea\$ure Island: How companies are profiting from Australia's abuse of refugees on Nauru, rapport, 5 avril 2017, ASA 12/5942/2017, <https://www.amnesty.org/en/documents/asa12/5942/2017/en/>

L'île du désespoir. L'Australie procède au « traitement » des réfugiés à Nauru, synthèse, ASA 12/4934/2016, www.amnesty.org/fr/documents/asa12/4934/2016/fr/

Rapport annuel 2018, Nauru, <https://www.amnesty.org/fr/countries/asia-and-the-pacific/nauru/report-nauru/>

Nauru. Médecins Sans Frontières étant contrainte de cesser ses activités, l'Australie doit évacuer les réfugiés, 11 octobre 2018, communiqué de presse, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/10/nauru-msf-ousting-must-spur-australia-to-evacuate-refugees/>

Nauru. Entraver les transferts médicalisés pourrait avoir des conséquences mortelles, 20 février 2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/02/naurudeterring-essential-medical-transfers-risks-deadly-consequences/>

Nauru. Le gouvernement doit lever les restrictions imposées aux journalistes d'ABC en amont du Forum des îles du Pacifique, déclaration publique, juillet 2018, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/07/nauru-government-must-lift-press-restrictions-on-abc-ahead-of-pacific-islands-summit/>

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE DES
DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE PERSONNE EST
VICTIME D'UNE INJUSTICE,
NOUS SOMMES TOUS ET
TOUTES CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENEZ PART A LA CONVERSATION



www.facebook.com/AmnestyGlobal



[@AmnestyOnline](https://twitter.com/AmnestyOnline)